

Règlement et Charte du dispositif BENESE- MAREMNE - BOURSE AU BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) constitue un atout incontestable pour entrer dans la vie active, plus particulièrement pour les métiers de l'animation.

Sur le territoire, les structures de l'enfance et de la Jeunesse ont besoin de candidats diplômés pour renforcer leurs équipes sur des temps stratégiques (vacances scolaires, périscolaire, etc.).

Les objectifs :

- Accompagner les jeunes bénessois dans leur parcours d'apprentissage et d'expérience professionnelle
- Favoriser la qualification et l'emploi des bénessois
- Développer des liens intergénérationnels pendant la formation et sur les projets du territoire

Les critères d'éligibilités

- Être Bénessois depuis au moins 1 an
- Être âgé d'au moins 16 ans et au plus 25 ans
- Ne pas être déclaré en incapacité d'exercer ou incapacité pénale (casier judiciaire B3)
- La situation sociale
- Remettre un dossier de candidature complet et participer à un entretien de motivation devant un jury
- Ne pas avoir débuté le stage pratique

Constitution du dossier

- Une lettre motivée
- Une attestation d'inscription à un organisme de formation
- Un RIB
- Le formulaire de candidature
- La charte d'engagement



Bénése
Marenne

Attributions de l'aide

Les demandes seront étudiées par une commission municipale spécifique

L'attribution de l'aide est effectuée selon les critères suivants :

- La motivation du candidat et son degré d'investissement
- Le projet personnel ou professionnel du candidat
- La situation sociale
- Les compétences et/ou qualités démontrées et nécessaires à l'animation

L'aide municipale s'élève à 500 €.

Le montant de l'aide est versé directement au candidat sur présentation de justificatifs :

- diplôme BAFA

Les candidats seront avertis par courrier ou par mail de l'obtention de la bourse.

La bourse au BAFA ne vaut pas obtention du diplôme.

Les étapes du dispositif Bourse au BAFA à suivre :

1- Déposer le dossier de candidature complet accompagné des pièces justificatives à l'accueil de la mairie de BENESE-MAREMNE.

2- Entretien individuel de motivation

Les candidats sont soumis à un entretien préalable avec un jury composé de l'Adjointe à l'Education-Enfance-Jeunesse, des responsables des structures enfance-jeunesse de la commune et toute autre personne désignée par l'adjointe au maire.

Il s'agit d'un échange sur le projet personnel et/ou professionnel du candidat qui lui permet de valoriser ses compétences et/ou qualités. Cet entretien vise à évaluer la motivation du candidat, sa connaissance du dispositif et à mesurer son degré d'investissement dans une démarche de formation à l'animation.

3- La commission d'attribution

Cette commission se réunit afin de valider les bénéficiaires selon les critères établis. Elle est composée des membres du jury et des élus de la commission municipale éducation-enfance-jeunesse.



Bénése
Marenne

- 4- Formation générale (8 jours) : au terme de sa formation générale BAFA, le bénéficiaire remettra une attestation de formation délivrée par le centre de formation choisi par lui-même.
- 5- Le stage pratique (14 jours) : s'effectue sur une structure communale de BENESE-MAREMNE. Les directeurs/trices des Accueils Collectifs de Mineurs délivreront au stagiaire un certificat mentionnant son avis motivé sur ses aptitudes à assurer les fonctions d'animateur.
- 6- Le bénéficiaire effectue 5 jours de bénévolat en tant qu'animateur dans une structure de la ville pendant les vacances ou sur un évènement municipal, **une fois le stage pratique effectué.**
- 7- Après validation du stage pratique, le bénéficiaire effectue son stage d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours).
- 8- Sur présentation du justificatif de fin de mission et du diplôme BAFA, la commune procède au versement de la Bourse directement au bénéficiaire.

Modalités d'exécution

Le bénéficiaire établit les démarches d'inscription auprès d'un organisme de formation conventionné par l'Etat.

Il effectue lui-même sa demande auprès de la DDCSPP afin d'obtenir son numéro identifiant.

Le bénéficiaire a la possibilité l'obligation son stage pratique de 14 jours sur une structure de la commune.

La bourse au BAFA ne peut excéder 30 mois à partir du 1^{er} jour de stage théorique.

L'aide municipale ne peut être attribuée qu'une seule fois et seulement si le BAFA est validé.

Les engagements du bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à :

- Réaliser sa formation et sa mission de 14 jours (stage pratique) et 5 jours (bénévolat) dans une structure de la commune accueillant un public permettant l'encadrement et l'animation d'un groupe correspondant aux missions d'un animateur, dans un délai de 30 mois maximum,

- Respecter les règles de vie et de fonctionnement des structures dans lesquelles il sera amené à évoluer,
- Répondre aux sollicitations téléphoniques, écrites et emails de la commune de BENESE-MAREMNE
- Justifier ses absences par un document officiel (certificat médical, convocation...)

Les engagements de la commune de BENESE-MAREMNE :

En contrepartie la commune de BENESE-MAREMNE s'engage à mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement de la formation des bénéficiaires notamment grâce à un suivi régulier du cursus.

Elle s'engage à verser 500 € d'aide directement au bénéficiaire lorsque l'ensemble des pièces justificatives sera déposé auprès du service comptable et la mission de bénévolat terminée.

Les dispositions d'ordre générales

La commune de BENESE-MAREMNE pourra dénoncer l'attribution de l'aide allouée à tout moment et sans préavis ni indemnité en cas de :

- Non-respect des engagements du bénéficiaire de la bourse au BAFA stipulé dans le présent règlement
- Abandon ou comportement irrespectueux des règles et de la Loi
- BAFA non obtenu

En cas de manquement, le bénéficiaire s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées.

Les signataires du présent règlement et charte s'engagent à veiller au respect des différents articles chacun en ce qui les concerne.

Signatures

Commune de Bénése-Marenne
Jean-François MONET
Maire

le/la bénéficiaire de la bourse
Nom-Prénom